

PERMIS DE FEU

La délivrance de ce document sous-entend que l'ensemble des signataires (y compris l'employeur ou son représentant) s'est informé préalablement de la configuration des locaux concernés par les travaux par points chauds et de ceux situés à proximité, des substances qui y sont utilisées ou entreposées, des activités effectuées (risques particuliers) et s'est assuré du bon état du matériel devant être utilisé.

☀ TRAVAUX

● description du travail à effectuer :
.....
.....

● selon le mode opératoire (référence) :
.....
.....

● date de début :
.....
.....

● date de fin (ou durée maximale) :
.....
.....

● heure de début : /fin :

● lieu :

● entreprise ou service exécutant les travaux :
.....
.....

● liste des opérateurs autorisés :
.....
.....
.....

● Plan de prévention (référence) :
.....
.....

Nouvelle validation obligatoire

si travaux par points chauds > 1 jour ;
nom :

si travaux par points chauds couvrant un changement de poste ;
nom :

☀ Type de travaux par points chauds

- soudage
- tronçonnage
- découpage
- meulage
-
-

☀ Matériels utilisés

- poste à souder
- chalumeau
- laser
- tronçonneuse
-
-

☀ RISQUES PARTICULIERS

● Risques liés aux produits, aux procédés, aux stockages... :
.....
.....
.....
.....

Présence de zones ATEX (type, étendue, produits...) :
.....
.....

Proximité de zones ATEX :
.....
.....

☀ Documents associés

- autorisation de travail
- permis de pénétrer
- DRPCE
- certificat de dégazage/inertage
-
-

☀ MISE EN SÉCURITÉ

	À FAIRE ? OUI NON	QUI ?	FAIT ? OUI/NON, LE :
Déplacement/Éloignement à plus de 10 mètres des substances combustibles			
Délimitation ou séparation et balisage de la zone d'intervention			
Protection des éléments et/ou objets n'ayant pas pu être déplacés			
Consignation (source d'énergie, flux de produit...)			
Vidange – nettoyage – dépoussiérage			
Dégazage (tuyauterie, cuve, citerne...)			
Remplissage/inertage (eau, gaz...)			
Isolation des tuyauteries			
Démontage de tuyauterie			
Colmatage des interstices			
Fermeture (appareil, caniveaux, fosses...)			
Isolation de la boucle de détection			
Isolation du système d'extinction			
Modification du zonage ATEX existant suite aux mesures de mise en sécurité prises			

☀ MOYENS DE PRÉVENTION

	À FAIRE ?		QUI ?	FAIT ? OUI/NON, LE :
	OUI	NON		
Protection des abords <ul style="list-style-type: none"> • écrans, panneaux • bâches ignifugées • eau (arrosage) • sable • absorbant • 				
Ventilation mécanique forcée				
Contrôle d'atmosphère <ul style="list-style-type: none"> • explosimétrie • teneur en oxygène • détecteur de gaz : • 				
Moyens de lutte contre l'incendie : <i>en plus de ceux dévoués normalement à cet effet</i> <ul style="list-style-type: none"> • extincteur ; nombre :, type : • RIA • lance à incendie 				
Utilisation de matériel spécifique pour travailler en zone ATEX (marquage...)				

☀ SURVEILLANCE DE SÉCURITÉ

- Pendant les travaux ;

nom : ; visa :

- Après les travaux à partir de h jusqu'à h

nom : ; visa :

☀ ALERTE EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT - EMPLACEMENT DES MOYENS D'ALERTE

-
-
-

☀ NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers :
- Personne à contacter en cas d'accident ou d'incendie :
- Tél. :

Personnes ou services concernés	Nom	Qualité	Signature
Responsable des travaux EU			
Chargé de sécurité EU			
Responsable d'intervention EI			

Permis de feu délivré le :

Signature de l'employeur ou de son représentant qualifié :